

RAPPORT DE GESTION

2014

S
O
D
E
C
I



SOMMAIRE

1. Ordre du jour	P. 2
2. Direction de la Société	P. 3
3. Message du Président	P. 4
4. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire	P. 5
5. Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Annuels	P. 8
6. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées	P. 10
7. Rapport Spécial du Conseil d'Administration sur les modifications statutaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire	P. 13
8. Projet de Résolutions	P. 15
9. Etats Financiers	P. 17
10. Règles et méthodes comptables de l'Etat Annexé	P. 25

1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Il est proposé aux Administrateurs de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le lundi 23 mars 2015, à Abidjan en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Affectation et répartition du résultat,
- Quitus aux Administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

A titre Extraordinaire

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la modification des statuts pour mise en conformité et harmonisation suite à l'entrée en vigueur du nouvel acte uniforme sur les sociétés commerciales et GIE,
- Autorisation de modifier les statuts de la société pour mise en conformité et harmonisation suite à l'entrée en vigueur du nouvel acte uniforme sur les sociétés commerciales et GIE et approbation des nouveaux statuts et de chacun de ses articles,
- Pouvoirs en vue des formalités.

2. DIRECTION DE LA SOCIETE

Exercice de fin de Mandat

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'Administration

ADMINISTRATEURS

AHOUNE Firmin	2018
ALBEROLA Marc	2019
BOUYGUES Olivier	2019
EBAH Basile	2019
ECP FII FINAGESTION	2015
DIARRA Ousmane	2017
KONAN Camille	2015
LE GUENNOU Vincent	2015
DIA Mamadou	2016
PETERSCHMITT Louis	2018
TAUZIAC Eric	2017

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaire

Suppléant

ERNST & YOUNG	2018
UNICONSEIL	2018

Co-Titulaire

Suppléant

MAZARS	2016
N'DABIAN Kroah Bilé	2016

COMITÉ DE DIRECTION

Président du Conseil d'Administration AHOUNE Firmin

Directeur Général EBAH Basile

Directeur Général des Opérations

Attachée Direction Générale

Secrétaire Général

Attachée Secrétariat Général

Attaché Secrétariat Général

Directeur Général Adjoint Exploitation

Directeur Central Exploitation Abidjan

Directeur Central Exploitation Intérieur

Directeur Production Abidjan

Directeur Maintenance

Directeur Clientèle et Commercial

Directeur Général Adjoint Technique

Directeur Etudes et Travaux

Directeur Assainissement

Directeur Qualité Eau

Directeur Général Adjoint (AGF)

Directeur Logistique

Directeur Budget et Contrôle de Gestion

Directeur Financier et Comptable

Directeur Central (RH/DOC)

Directeur Ressources Humaines

GUIVARCH Hervé

SEM Eléonore

KOUADIO Amani

LAGO Chantal

KONE Bazoumana

DA CRUZ Dominique

ANGOFI Jacob

YOBOUE Descord

GOSSO Olivier

GNALLA Vincent

N'DOUME Félicité

TCHIMOU Lucien

AKAAKPA Olivier

AYEMOU Alain

AW Sadat

AKELE Jocelyn

ZADOU DEGRE Virginie

DEGNY Guy Florent

KOUADIO K. Christophe

FOFANA Brihima

TOILY GONTO Alexis

3. MESSAGE DU PRESIDENT

Président du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

L'année 2014 confirme le retour à la croissance économique observée depuis 2012 avec un taux de croissance du PIB oscillant entre 8 et 9%.

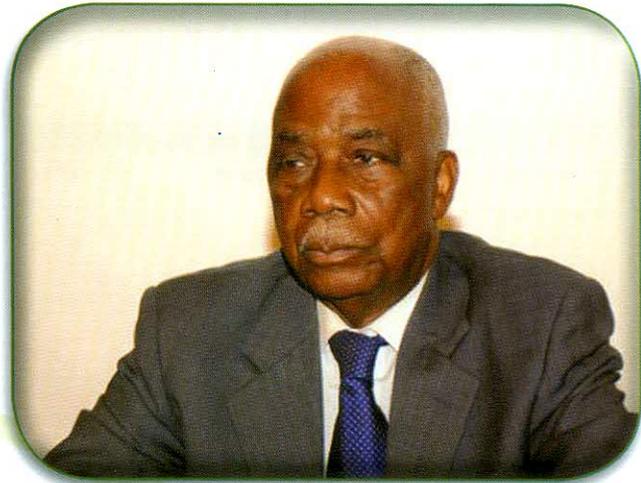
L'Etat poursuit la mise en œuvre de sa politique d'investissement en infrastructures afin de soutenir la croissance, créer des emplois et réduire la pauvreté.

Dans ce contexte, notre société continue les actions d'amélioration de ses performances dont la confirmation de son certificat AFAQ ISO 9001, la certification Qualité Sécurité Environnement de ses usines de production d'eau potable d'Abidjan, le renforcement du système de recouvrement des factures et l'amélioration du taux de recouvrement.

Nous pouvons affirmer que durant l'année 2014 nos engagements ont été tenus.

Je tiens, en votre nom, à remercier tous les collaborateurs pour le travail abattu. Ils méritent toute notre reconnaissance et nos sincères encouragements. Nous nous souvenons de nos collaborateurs disparus en 2014 à qui nous rendons un hommage particulier.

En 2015, la vision du gouvernement ivoirien de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, va se traduire par l'accroissement des activités industrielles et domestiques avec comme conséquence la croissance de la consommation d'eau potable et le besoin de traiter les eaux usées pour la préservation de l'environnement.



Cette vision ne peut se concrétiser sans des services publics d'eau potable et d'assainissement performants.

Il en résulte pour SODECI des défis importants à relever, entre autres :

- l'amélioration de nos performances opérationnelles et financières pour atteindre les meilleurs standards internationaux en la matière,
- l'accompagnement de l'Etat dans la réalisation des objectifs de développement en matière d'eau potable et d'assainissement.

Je reste convaincu qu'avec le soutien de tous, nous saurons tirer profit des opportunités que nous offre la marche de la Côte d'Ivoire vers l'émergence à l'horizon 2020 pour permettre à SODECI de réaliser ses objectifs et répondre ainsi aux attentes de l'Etat et des clients.

Merci chers actionnaires pour votre confiance et votre soutien à nos actions.

4. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux statuts afin de faire entendre la lecture du rapport de gestion de votre Conseil d'Administration, ainsi que des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2014 et sur les opérations intervenues au cours de ladite période.

Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, de statuer sur les comptes, et de vous prononcer sur les résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous rappelons que, conformément aux articles 525 et 526 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales, tous les actionnaires ont eu la faculté de consulter, au siège de la société, les états financiers et autres documents et qui sont également adressés à :

- La Direction Générale des Grandes Entreprises,
- La Comptabilité Nationale,
- La Banque de Données Financières,
- La Direction de l'Enregistrement,
- Et la BCEAO.

Votre Conseil d'Administration se tient à votre disposition pour vous fournir en séance tous les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.

Activités

L'année 2014 a été marquée par les efforts du gouvernement pour relancer l'économie.

Dans ce contexte, **le nombre d'abonnés actifs** a augmenté de 3%, traduisant la confirmation de la reprise des activités après la période de crise.



Données d'activités comparées	Exercice 2013	Exercice 2014	Variation (en valeur)	variation (%)
ABIDJAN				
Nombre d'abonnés (nb)	375 617	388 467	12 850	3,4%
M ³ produits (Km ³)	141 379	139 375	-2 004	-1,4%
M ³ facturés (Km ³)	100 869	97 986	-2 883	-2,9%
Ratio de Facturation (%)	71,3	70,3	-1,0	-1,5%
INTERIEUR				
Nombre d'abonnés (nb)	364 790	398 859	34 069	9,3%
M ³ produits (Km ³)	66 491	69 440	2 949	4,4%
M ³ facturés (Km ³)	57 009	60 946	3 937	6,9%
Ratio de Facturation (%)	85,7	87,8	2,0	2,4%
GLOBAL SOCIÉTÉ				
Nombre d'abonnés (nb)	740 407	787 326	46 919	6,3%
M ³ produits (Km ³)	207 870	208 815	945	0,5%
M ³ facturés (Km ³)	157 878	158 932	1 054	0,7%
Ratio de Facturation (%)	76,0	76,1	0,2	0,2%

La **production totale** reste stable (+0,5%) par rapport à l'année précédente, dans l'attente des nouveaux ouvrages prévus pour 2015.

La **facturation** annuelle en volume progresse de 0,7% et suit la même tendance que la production.

Produits (en millions de FCFA)	Exercice 2013	Exercice 2014	Variation (en valeur)	Variation (%)
Ventes d'Eau	44 945	44 439	- 506	-1%
Travaux, services vendus	31 799	35 288	3 489	11%
Autres produits (dont financiers et HAO)	34 303	8 930	-25 373	-74%
Total Produits	111 047	88 657	-22 390	-20%

La baisse des **produits** est liée à l'évolution des autres produits, malgré l'augmentation des travaux et services vendus.

Ces reprises de provisions s'équilibrent avec les pertes sur créances enregistrées dans les autres charges. Le montant exceptionnel enregistré en 2013 comprend les reprises de provisions liées aux opérations d'apurement des bases CNO pour un montant de 24,3 milliards. Il n'a pas d'équivalent en 2014.

Les autres produits sont principalement constitués des reprises de provisions sur les actifs, notamment sur les

Charges (en millions de FCFA)	Exercice 2013	Exercice 2014	Variation (valeur)	Variation (%)
Achats, transports et services	53 629	55 871	2 242	4%
Charges de personnel	12 810	14 127	1 317	10%
Amortissements, provisions et autres charges	42 160	15 542	-26 618	-63%
Total charges	108 599	85 540	-23 059	-21%

L'évolution des **charges** s'explique par :

- La variation des autres charges qui en 2013 représentaient les pertes sur créances de la zone CNO mentionnées au paragraphe précédent ;
- La hausse des achats, transports et services en lien avec

l'augmentation des travaux mentionnée au paragraphe précédent.

Nous terminons l'année 2014 avec un **résultat net** de 3 118 millions de F CFA en hausse de 27% par rapport à l'exercice 2013.

Bilan

Le **bilan** de la SODECI au 31 décembre 2014 vous est présenté ci-dessous. Son total est en baisse de 2%.

(En millions de FCFA)	Exercice 2013	Exercice 2014	Variation (valeur)	Variation (%)
Actif immobilisé net	20 908	22 997	2 089	10%
Actif circulant	119 187	122 876	3 689	3%
Trésorerie	16 592	7 191	-9 401	-57%
TOTAL ACTIF	156 687	153 064	- 3 623	-2%
Capitaux Permanents	38 616	40 271	1 655	4%
<i>dont résultat de l'exercice</i>	2 448	3 118	670	27%
Passif Circulant	108 271	108 190	-81	0%
Trésorerie-Passif	9 800	4 603	- 5 197	-53%
TOTAL PASSIF	156 687	153 064	-3 623	-2%

L'augmentation de l'**actif immobilisé** net est liée au renouvellement normal des immobilisations corporelles, principalement, le matériel et outillage (+0,8 milliard de FCFA) et le matériel roulant (+0,7 milliard de FCFA).

La hausse de l'**actif circulant** résulte de l'effet combiné de :

- ▶ l'augmentation des stocks due à l'approvisionnement en fin d'année des chantiers financés par le C2D ;
- ▶ la hausse des autres créances liée à l'évolution des avances fournisseurs et du crédit de TVA ;
- ▶ la baisse des créances clients en raison des efforts de recouvrement notamment sur les factures de travaux.

La **trésorerie actif** baisse de 9,4 milliards de FCFA en raison du remboursement des crédits spots à hauteur de 5,2 milliards.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2014, la **SODECI** n'a reçu aucun paiement au titre des arriérés de consommation d'eau de l'Etat.

Les **capitaux permanents** sont en hausse de 1,7 milliard de FCFA par rapport à l'exercice précédent. La progression des capitaux propres est liée à celle du résultat en 2014, celle des emprunts et dettes financières diverses est consécutive à l'accroissement des avances sur consommations du fait de l'évolution du nombre d'abonnés entre les deux exercices.

Le **passif circulant** reste stable entre fin 2013 et 2014. La hausse des dettes fournisseurs est compensée par la baisse des autres dettes. L'augmentation des dettes fournisseurs est liée au paiement par traites sur janvier 2015 de certaines factures fournisseurs en raison des contraintes d'arrêté comptables de fin d'année. La baisse des autres dettes est liée à l'apurement des avances clients relatives aux travaux facturés au cours de l'exercice 2014.

La baisse de la **trésorerie passif** de 5,2 milliards de FCFA fait suite aux remboursements intervenus au titre des crédits spots qui présentaient un niveau exceptionnel à fin 2013.

Perspectives 2015

Perspectives	Exercice 2014	Exercice 2015	Variation (en valeur)	Variation (%)
Abidjan				
Nombre d'abonnés (nb)	388 467	406 677	18 210	4,7%
M ³ produits (Km ³)	139 375	157 684	18 309	13,1%
M ³ facturés (Km ³)	97 986	112 747	14 761	15,1%
Ratio de Facturation (%)	70,3	71,5	1,2	1,7%
Intérieur				
Nombre d'abonnés (nb)	398 859	413 491	14 632	3,7%
M ³ produits (Km ³)	69 440	74 400	4 961	7,1%
M ³ facturés (Km ³)	60 946	65 066	4 121	6,8%
Ratio de Facturation (%)	87,8	87,5	-0,3	-0,4%
Global Société				
Nombre d'abonnés (nb)	787 326	820 168	32 842	4,2%
M ³ produits (Km ³)	208 815	232 084	23 270	11,1%
M ³ facturés (Km ³)	158 932	177 813	18 882	11,9%
Ratio de Facturation (%)	76,1	76,6	0,5	0,7%

La **production** totale 2015 devrait progresser de 11,1% par rapport à 2014 grâce aux nouvelles installations prévues (NIANGON II et BONOUA).

La poursuite du renforcement des opérations de **facturation** en 2015 permettra d'atteindre l'objectif de **ratio** fixé à 76,6%.

Le **niveau de l'activité travaux** devrait baisser en 2015 en raison de la fin du programme C2D n°1.

Le **résultat net social prévisionnel** devrait rester stable par rapport à 2014 à 3,1 milliards de FCFA.

La **trésorerie** devrait demeurer positive à 0,8 milliard de FCFA.

5. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS Exercice clos le 31 Décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- Le contrôle des états financiers annuels de la SOCIETE DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA COTE D'IVOIRE (SODECI S.A.) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 6 mars 2015

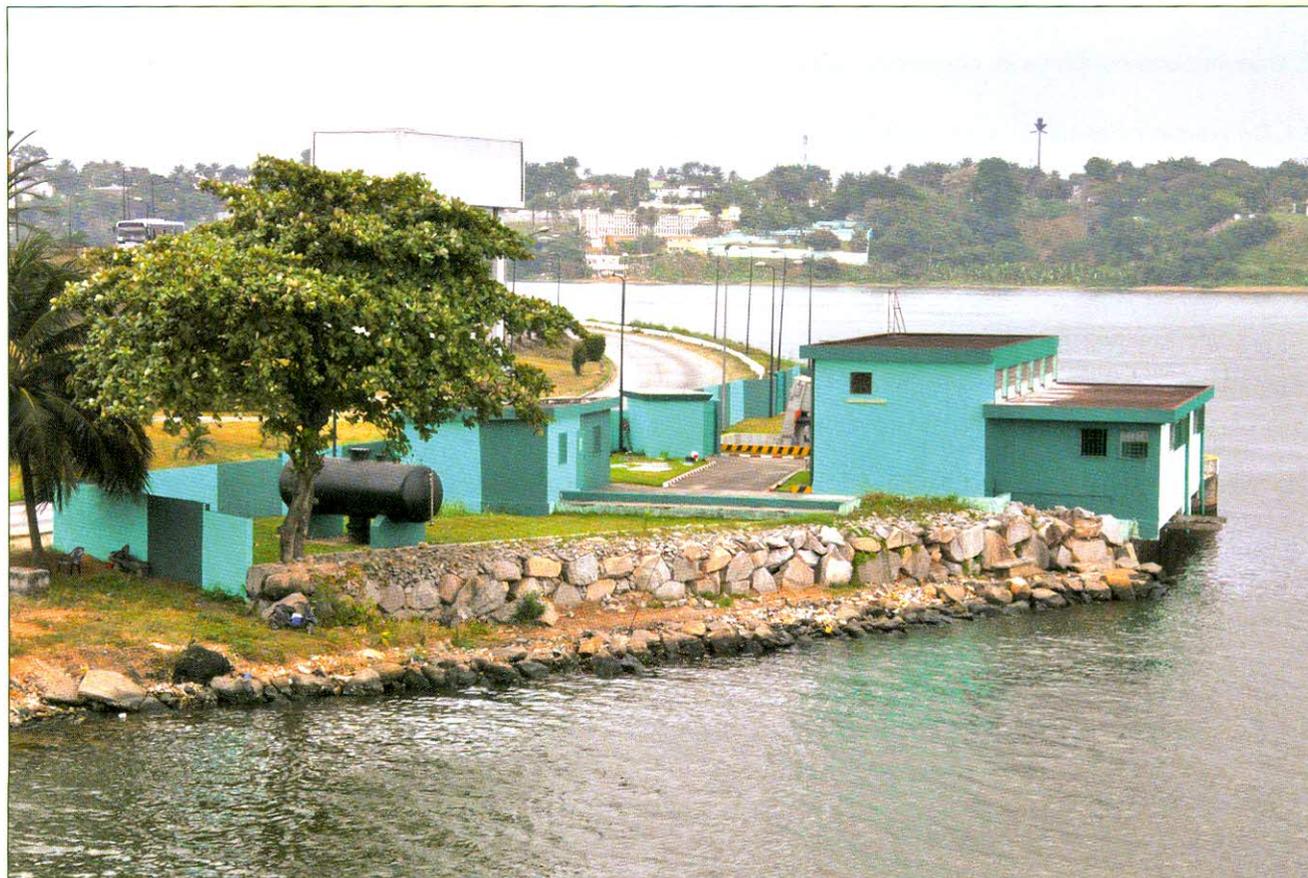
Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire

Armand FANDOHAN
Associé
Expert-Comptable Diplômé

Ernst & Young Côte d'Ivoire

Jean-François ALBRECHT
Associé
Expert-Comptable Diplômé



6. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES Exercice clos le 31 Décembre 2014

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (G.I.E.), nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 dudit acte.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

Le Président du Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention conclue au cours de l'exercice 2014.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1. Convention d'assistance générale conclue avec ERANOVE

Administrateurs communs

Monsieur Olivier BOUYGUES – Monsieur Éric TAUZIAC – Monsieur Marc ALBEROLA – ECP FII FINAGESTION.

Nature et objet

Les prestations d'assistance générale portent sur les domaines juridiques, financiers, comptable, informatique, technique, des ressources humaines et du management. Cette convention est conclue pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

Modalités et rémunération

Ces diverses prestations sont rémunérées au taux de 3,93 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes de l'exercice précédent et font l'objet de facturations trimestrielles. Le montant total comptabilisé en charges par la SODECI au titre de ces prestations s'élève à 1,8 milliards de FCFA hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.2. Convention d'assistance générale conclue avec le Groupement des Services Eau et Electricité, GS2E

Administrateurs communs

Monsieur Basile EBAH – Monsieur Éric TAUZIAC – Monsieur Marc ALBEROLA.

Nature et objet

Mise à disposition de personnel et convention d'assistance générale.

Modalités et rémunération

Sur l'exercice 2014, le coût total facturé au titre des prestations rendues à la SODECI par le GS2E s'est élevé à 2,4 milliards de FCFA hors taxes.

Les coûts refacturés par la SODECI au GS2E pour la mise à disposition du personnel s'élèvent à 697 millions de FCFA hors taxes.

2.3. Conventions conclues avec la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A, CIE

Administrateurs communs

Monsieur Olivier BOUYGUES – Monsieur Ousmane DIARRA – Monsieur Vincent Le GUENNOU – Monsieur Louis PETERSCHMITT
Monsieur Marc ALBEROLA – Monsieur Éric TAUZIAC – ECP FII FINAGESTION.

▶ **Convention de bail**

Nature et objet

Location à la CIE d'un immeuble composé d'une tour de huit étages, d'une galette, d'un parking souterrain et de parkings extérieurs. Cette convention, en date du 1^{er} février 1993 est consentie et acceptée pour une durée de 9 ans et est renouvelable par tacite reconduction par période triennale.

Modalités et rémunération

Le loyer trimestriel est de 55 millions FCFA. Le loyer perçu par la SODECI au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 221 millions de FCFA hors taxes.

▶ **Convention d'assistance médicale curative**

Nature et objet

Assistance médicale curative. Cette convention autorise le personnel de la SODECI à recevoir des soins médicaux au sein de la CIE.

Modalités et rémunération

Les charges supportées par la SODECI sur l'exercice 2014 s'élèvent à 33 millions de FCFA.

Abidjan, le 6 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire

Armand Fandohan
Associé
Expert-Comptable Diplômé

Ernst & Young Côte d'Ivoire

Jean-François Albrecht
Associé
Expert-Comptable Diplômé



7. RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES MODIFICATIONS STATUTAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Chers actionnaires, Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux statuts, pour entendre la lecture du rapport de votre Conseil d'Administration.

L'Acte uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE (AUSCGIE) a été adopté le 17 avril 1997.

Un processus de révision a été enclenché depuis 2008.

Le diagnostic a permis de mettre en exergue les forces et les faiblesses du droit des affaires harmonisé en rapport avec l'objectif recherché par l'OHADA, à savoir, doter les Etats Parties d'instruments juridiques simples, modernes et adaptés à leurs économies, en vue de faciliter la création des entreprises pour booster la croissance et le développement.

L'adoption de la révision a été faite au cours de la 35^{ème} session du Conseil des Ministres de l'OHADA qui s'est tenue le 30 janvier 2014 à Ouagadougou.

L'Acte révisé est entré en vigueur depuis le 5 mai 2014 avec l'institution d'un délai de deux ans (dite période transitoire) expirant le 5 mai 2016 pour la mise en harmonie des statuts. Pendant la période transitoire et jusqu'à la mise en harmonie des statuts, les dispositions de l'Acte uniforme de 1997 continueront de s'appliquer ;

Pour la **SODECI**, tout comme les autres entités du groupe **ERANOVE**, les principaux changements ayant un impact peuvent être résumés comme suit :

- ▶ Primauté des dispositions de l'Acte uniforme sur les statuts et clarification d'un régime de nullité au fil des articles ;
- ▶ Reconnaissance du pacte d'actionnaires dans le droit OHADA ;
- ▶ Introduction des TIC pour la convocation et la tenue des réunions du conseil et des assemblées générales ;
- ▶ Obligation de mentionner dans le rapport de gestion du conseil les événements postérieurs à la clôture de l'exercice ;
- ▶ Expertise de gestion : réduction du seuil de 20% à 10% ;
- ▶ Précision du régime de nullité des sociétés commerciales ;
- ▶ Précision du régime de nullité de tous actes, décisions ou délibérations modifiant les statuts ;
- ▶ Précision du régime de nullité de tous actes, décisions ou délibérations ne modifiant pas les statuts ;
- ▶ Obligation de dépôt des états financiers annuels au RCCM dans le mois qui suit leur approbation à toutes les sociétés commerciales ;
- ▶ Levée de la limitation du nombre d'administrateurs non actionnaires et institution de l'administrateur indépendant ;
- ▶ Non prise en compte des mandats d'administrateur exercés au sein d'un même groupe pour la détermination du cumul maximum de 5 mandats ;
- ▶ Obligation de transmission des PV des CA, et des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions à chaque administrateur ;
- ▶ Institution de comités spécialisés d'administrateurs dans les sociétés anonymes ;
- ▶ Conventions réglementées : élargissement des personnes visées par la procédure par la prise en compte des actionnaires détenant au moins 10% du capital ;
- ▶ Conventions réglementées : précision sur les règles de quorum et de majorité et précision des règles de nullités ;
- ▶ Introduction des TIC pour la tenue des réunions du conseil d'administration et précision des règles applicables ;
- ▶ Clarification des rôles des dirigeants sociaux ;
- ▶ Nullité de la nomination du DGA intervenue en dehors du conseil d'administration ;
- ▶ Précision des règles de révocation du directeur général adjoint et institution de dommages et intérêts ;
- ▶ Clarification des rôles du président du conseil d'administration et du directeur général et institution de l'obligation de communication des documents du conseil d'administration aux administrateurs ;
- ▶ Empêchement du PCA : fixation de la durée de l'intérim ;
- ▶ Empêchement temporaire et définitif du DG : clarification textuelle ;
- ▶ Précision des règles de révocation du directeur général et institution de dommages et intérêts ;
- ▶ Fin du mandat du DG : clarification textuelle ;
- ▶ Droit de communication des actionnaires renforcé ;

- ▶ Introduction des TIC pour la tenue des réunions d'assemblées générales et précision des règles applicables dans les sociétés anonymes ;
- ▶ Institution d'une obligation annuelle de communication du conseil d'administration à l'assemblée générale sur l'état de la participation des salariés au capital social ;
- ▶ Institution de l'attribution d'actions gratuites aux salariés ;
- ▶ Définition des modalités de l'attribution gratuite des actions ;
- ▶ Nullité absolue pour absence de rapports du CAC et nullité relative pour insuffisance des rapports des CAC ;
- ▶ Nullité absolue et relative pour défaut de convocation des CAC ;
- ▶ Nullité relative pour non convocation du CAC aux réunions de CA intéressant sa mission ;
- ▶ Création, réglementation et missions de comités d'audit pour les entités faisant APE ;
- ▶ Introduction de l'obligation pour le président du conseil d'administration d'établir un rapport à l'assemblée générale pour les entités faisant APE ;

▶ Précision sur les activités du GIE.
La révision des statuts a consisté à :

- ▶ Corriger des articles en accord avec les nouveaux textes ;
- ▶ Rédiger de nouveaux articles pour tenir compte des aménagements institués par l'acte uniforme ;
- ▶ Reformuler et compléter certains articles, notamment l'objet social.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur les nouveaux statuts de la SODECI et d'approuver l'ensemble de ces articles sous cette nouvelle monture conforme à la nouvelle législation OHADA.

En guise de conclusion, nous vous remercions de bien vouloir approuver le rapport présenté par le Conseil ainsi que les résolutions qui vous seront proposées au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Conseil d'Administration



8. PROJET DE RESOLUTIONS

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014, du bilan et du compte de résultat net au 31 décembre 2014, ainsi que du Rapport Général des Commissaires aux Comptes concernant le même exercice, et après avoir pris connaissance de tous les renseignements et explications complémentaires qui lui ont été fournis en séance, l'Assemblée Générale approuve, sans exception, ni réserve lesdits rapports et lesdits comptes, tels qu'ils lui ont été présentés et toutes les opérations et écritures qui s'y trouvent mentionnées ou enregistrées.

En conséquence, l'Assemblée Générale arrête au chiffre de **3 117 919 358 FCFA** le montant du bénéfice net de cet exercice, après imputation de l'impôt y afférent.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2014.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales approuve toutes les conventions et opérations qui s'y trouvent mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, après avoir constaté que le bénéfice net de l'exercice 2014 s'élève à **3 117 919 358 FCFA** et compte tenu du Report à Nouveau antérieur de **647 264 272 FCFA**, décide d'affecter le bénéfice disponible de **3 765 183 630 FCFA** de la manière suivante :

- à la distribution d'un dividende brut de **3 060 000 000 FCFA**
- le solde au Report à nouveau, soit **705 183 630 FCFA**

L'Assemblée Générale fixe à 3 400 FCFA bruts par action le montant du dividende total qui reviendra, au titre de l'exercice 2014 à chacune des 900 000 actions composant le capital soit 3 060 FCFA nets par action. Ce dividende sera mis en paiement à la diligence de la Direction Générale dans les vingt jours suivant la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme annuelle de 26 000 000 de FCFA dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au porteur d'originaux ou de copies du procès-verbal constatant ces délibérations, à effet d'accomplir toutes formalités légales, dépôts ou autres de publicité.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Septième résolution

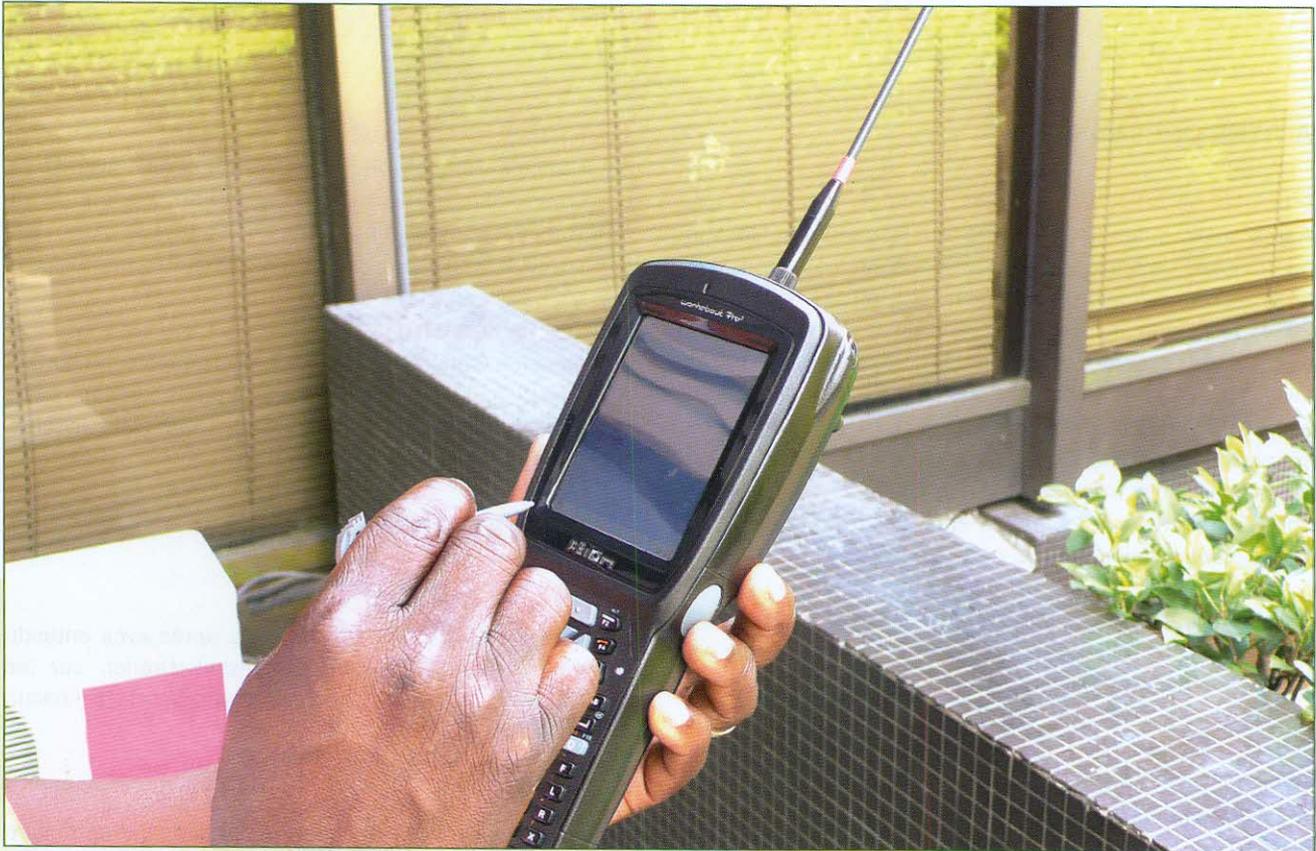
L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les modifications statutaires, approuve ce rapport en chacun de ses termes.

Huitième résolution

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les statuts de la société afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du nouvel acte uniforme sur les sociétés commerciales et GIE et approuve article par article les nouveaux statuts devant régir la société.

Neuvième résolution

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiés conformes du présent procès-verbal, afin d'effectuer toutes formalités de publicité et/ou de dépôt requises par la loi.



9. ETATS FINANCIERS

BILAN

	Exercice 2014			Exercice 2013
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
ACTIF				
ACTIF IMOBILISE (1)				
AA Charges immobilisées				
AX	Frais d'établissement			
AY	Charges à répartir			
AC	Primes de remboursement des obligations			
AD Immobilisations incorporelles				
AE	Frais de recherche et développement			
AF	4 189 565 007	3 902 612 847	286 952 160	350 305 320
AG	Fonds de commerce			
AH	116 956 903	116 956 903	-	-
AI Immobilisations corporelles				
AJ	Terrains			
AK	312 851 031		312 851 031	312 851 031
AL	Bâtiments			
AM	9 394 306 788	8 903 229 872	491 076 916	531 351 016
AN	Installations et agencements			
	11 239 805 142	5 276 440 333	5 963 364 809	5 104 005 715
	Matériels			
	22 530 665 787	13 555 998 063	8 974 667 724	8 168 505 457
	Matériels de transport			
	12 027 491 939	7 442 686 757	4 584 805 182	3 865 258 490
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations		237 974 239	229 859 840
AQ Immobilisations financières				
AR	Titres de participations			
AS	219 700 000		219 700 000	231 200 000
	Autres immobilisations financières			
	1 961 625 734	35 927 415	1 925 698 319	2 114 699 560
AW	(1) dont H.A.O. : Brut			
	Net			
AZ	TOTAL ACTIF IMOBILISE (I)		62 230 942 570	20 908 036 429
ACTIF CIRCULANT				
BA Actif circulant HAO				
BB Stocks				
BC	Marchandises			
BD	Matières premières et autres approvisionnements			
BE	9 943 535 474	1 276 115 961	8 667 419 513	6 150 897 025
BF	Encours			
	740 252 120		740 252 120	830 278 363
BG Créances et emplois assimilés				
BH	Fournisseurs, avances versées			
BI	6 572 848 542		6 572 848 542	4 689 131 428
BJ	Clients			
	125 975 918 012	22 848 204 965	103 127 713 047	105 605 556 582
	Autres créances			
	4 632 915 286	865 321 111	3 767 594 175	1 911 137 816
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		147 865 469 434	119 187 001 214
TRESORERIE - ACTIF				
BQ	Titres de placement			
BR	Valeurs à encaisser			
BS	Banques, CCP, caisses			
	7 260 486 089	69 473 401	7 191 012 688	16 591 520 188
BT	TOTAL TRESORERIE - ACTIF (III)		7 260 486 089	16 591 520 188
BU	Ecart de conversion - actif (IV) (perte probable de change)			
BZ	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		217 356 898 093	156 686 557 831

BILAN

PASSIF	Exercice 2014	Exercice 2013
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
CA Capital	4 500 000 000	4 500 000 000
CB Actionnaires capital non appelé	-	
CC Primes et réserves		
CD Primes d'apport, d'émission, de fusion	255 906 342	255 906 342
CE Ecart de réévaluation	1 045 087 734	1 045 087 734
CF Réserves indisponibles	909 800 000	909 800 000
CG Réserves libres	2 911 725 555	2 911 725 555
CH Report à nouveau	647 264 272	629 470 404
CI Résultat net de l'exercice	3 117 919 358	2 447 793 868
	(+ ou -)	
	(bénéfice + ou perte -)	
CK Autres capitaux propres		
CL Subventions d'investissement		
CM Provisions réglementées et fonds		
CP TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	13 387 703 261	12 699 783 903
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (1)		
DA Emprunts	1 413 411 923	1 615 327 925
DB Dettes de crédit bail et assimilées	1 038 557 998	996 468 894
DC Dettes financières diverses	18 738 769 230	17 367 834 062
DD Provisions financières pour risques et charges	5 691 853 697	5 935 887 687
DE (1) dont H.A.O.		
DF TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	26 882 592 848	25 915 518 568
DG TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	40 270 296 109	38 615 302 471
PASSIF CIRCULANT		
DH Dettes circulantes et ressources assimilées HAO	696 894 983	673 069 853
DI Clients, avances reçues	25 171 749 728	30 492 307 319
DJ Fournisseurs d'exploitation	27 564 207 129	21 733 433 417
DK Dettes fiscales	46 568 626 185	47 351 723 355
DL Dettes sociales	3 459 411 295	3 332 584 407
DM Autres dettes	4 729 329 051	4 688 137 009
DN Risques provisionnés		
DP TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	108 190 218 371	108 271 255 360
TRESORERIE PASSIF		
DQ Banques, crédits d'escompte		
DR Banques, crédits de trésorerie		
DS Banques, découverts	4 603 415 985	9 800 000 000
DT TOTAL TRESORERIE - PASSIF (IV)	4 603 415 985	9 800 000 000
DU Ecart de conversion - Passif (V)		
DZ TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	153 063 930 465	156 686 557 831

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES		Exercice 2014	Exercice 2013
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
RA Achats de marchandises			
RB Variation de stocks	(+ ou -)		
	(Marge brute sur marchandises voir TB)		
RC Achats de matières premières et fournitures liées		12 650 821 830	11 279 093 048
RD Variation de stocks	(+ ou -)	2 739 691 975	106 603 000
	(Marge brute sur marchandises voir TG)		
RE Autres achats		14 396 164 621	17 527 464 772
RH Variation de stocks	(+ ou -)		
RI Transports		2 036 076 475	1 793 662 444
RJ Services extérieurs		24 048 552 685	22 921 839 281
RK Impôts et taxes		1 489 668 785	1 501 762 390
RL Autres charges		6 229 713 344	29 324 580 299
	(Valeur ajoutée voir TN)		
RP Charges de personnel (1)		14 127 449 451	12 809 572 933
(1) dont personnel extérieur	1 559 198 838		
	(Excédent brut d'exploitation voir TQ)		
RS Dotations aux amortissement & provisions		5 484 003 225	4 440 659 500
RW Total des charges d'exploitation		83 202 142 391	101 705 237 667
	(Résultat d'exploitation voir TX)		
PRODUITS			
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
TA Ventes de marchandises		25 111 684	23 925 938
TB MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	25 111 684	23 925 938	
TC Ventes de produits fabriqués		44 439 036 667	44 945 411 648
TD Travaux, services vendus		35 288 330 435	29 938 155 644
TE Production stockée (ou déstockage)	(+ ou -)	-90 026 243	23 256 119
TF Production immobilisée		2 463 701 303	1 556 054 004
TG MARGE BRUTE SUR MATIERES	66 710 528 357	65 077 181 367	
TH Produits accessoires		1 477 296 056	1 836 823 974
TI CHIFFRE D'AFFAIRES (1) (TA+TC+TD+TH)	81 229 774 842	76 744 317 204	
TJ (1) dont à l'exploitation			
TK Subventions d'exploitation			
TL Autres produits		2 518 229 241	25 589 420 693
TN VALEUR AJOUTEE	22 530 989 428	19 458 042 786	
TQ EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	8 403 539 977	6 648 469 853	
TS Reprises de provisions		1 750 048 311	1 022 532 754
TT Transferts de charges			
TW Total des produits d'exploitation		87 871 727 454	104 935 580 774
TX RESULTAT D'EXPLOITATION	4 669 585 063	3 230 343 107	
Bénéfice (+) ; Perte (-)			

N° d'identification fiscale : 0100984A

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Exercice 2014	Exercice 2013
RW Report Total des charges d'exploitation	83 202 142 391	101 705 237 667
ACTIVITE FINANCIERE		
SA Frais financiers	581 518 210	605 419 764
SC Pertes de change		5 250
SD Dotations aux amortissements et aux provisions		
SF Total des charges financières	581 518 210	605 425 014
(Résultat financier voir UG)		
SH Total des Charges des activités ordinaires	83 783 660 601	102 310 662 681
HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O)		
SK Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	193 171 778	40 387 036
SL Charges H.A.O.	61 008 842	5 554 456 630
SM Dotations H.A.O.		
SO Total des Charges H.A.O	254 180 620	5 594 843 666
(Résultat H.A.O voir UP)		
SQ Participation des travailleurs		
SR Impôts sur le résultat	1 501 719 630	693 346 178
SS Total participation et impôts	1 501 719 630	693 346 178
ST TOTAL GENERAL DES CHARGES	85 539 560 851	108 598 852 525
(Résultat net voir UZ)		
PRODUITS		
TW Report total des produits d'exploitation	87 871 727 454	104 935 580 774
UA Revenus financiers	664 896 398	72 801 171
UC Gains de change		
UD Reprises sur provisions		
UE Transfert de charges		
UF Total des produits financiers	664 896 398	72 801 171
UG RESULTAT FINANCIER (+ ou -)	83 378 188	-532 623 843
UH Total des produits des activités ordinaires	88 536 623 852	105 008 381 945
UI RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES (1) (+ ou -)	4 752 963 251	2 697 719 264
UJ (1) dont impôt correspondant : 1 188 240 813 / 674 429 816		
UK Produits de cessions d'immos	43 648 781	17 147 329
UL Produits H.A.O.	77 207 576	141 012 390
UM Reprises HAO		5 880 104 729
UN Transfert de charges		
UO Total des produits HAO	120 856 357	6 038 264 448
UP RESULTAT HAO	-133 324 263	443 420 782
UT TOTAL GENERAL DES PRODUITS	88 657 480 209	111 046 646 393
UZ RESULTAT NET	3 117 919 358	2 447 793 868
Bénéfice (+) ; Perte (-)		

N°d'identification fiscale : 0100984A

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG=EBE

- Charges décaissables restantes] à l'exclusion des cessions
 + Produits encaissables restants] d'actif immobilisé

		E.B.E.	8 403 539 977
SA	Frais financiers	581 518 210	
SC	Pertes de change		
SL	Charges HAO	61 008 842	
SQ	Participation		
SR	Impôts sur le résultat	1 501 719 630	
TOTAL (1)		2 144 246 682	TOTAL (2)
			9 145 643 951

CAFG : Total (II) - Total (I) = **7 001 397 269** (N-1) : **9 055 592**

AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF '= CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice(1)

AF = **7 001 397 269** - **2 430 000 000** = **4 571 397 269** (N-1) : **-3 500 944 408**

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E '= Var. Stock (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

(1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice y compris les acomptes sur dividendes

(2) A l'exclusion des éléments H.A.O.

Variation des stocks : N - (N-1)		Emplois augmentation (+)	ou	Ressources diminution (-)
BC	Marchandises		ou	
BD	Matières premières	2 516 522 488	ou	
BE	En-cours		ou	
BF	Produits fabriqués		ou	90 026 243
A	Variation globale nette des stocks	2 426 496 245	ou	0
Variation des créances : N - (N-1)				
BH	Fournisseurs, avances versées	1 883 717 114	ou	
BI	Clients		ou	2 477 843 535
BJ	Autres créances	1 856 456 359	ou	
BU	Ecarts de conversion - Actif		ou	
B	Variation globale nette des créances	1 262 329 938	ou	
Variation des dettes circulantes : N - (N-1)				
DI	Clients, avances reçues	5 320 557 591	ou	
DJ	Fournisseurs d'exploitation		ou	5 830 773 712
DK	Dettes fiscales	783 097 170	ou	
DL	Dettes sociales		ou	126 826 888
DM	Autres dettes		ou	41 192 042
DN	Risques provisionnés		ou	
DU	Ecarts de conversion - Passif		ou	
C	Variation globale nette des dettes circulantes		ou	-104 862 119
VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)			ou	-3 793 688 302

EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

		2014	2013
Excédent brut d'exploitation		8 403 539 977	6 648 469 853
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources)		-3 793 688 302	10 667 152 081
- Production immobilisée		-2 463 701 303	-1 556 054 004
EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION		2 146 150 372	15 759 567 930

N° d'identification fiscale : 0100984A

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

	Exercice 2014		Exercice 2013
	Emplois	Ressources	(E - ; R+)
I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA Charges immobilisées (augmentations dans l'exercice)			
Croissance interne			
FB Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	83 874 778		-107 514 810
FC Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	6 470 102 885	32 148 781	-5 941 247 896
Croissance externe			
FD Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	12 914 761	213 416 002	256 315 226
FF INVESTISSEMENT TOTAL	6 321 327 641		-5 792 447 480
FG II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. supra : Var. B.F.E.)	3 793 688 302	ou	10 667 152 081
FH A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF+FG)	10 115 015 943		4 874 704 601
FI III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F. ; H.A.O.)		ou	23 825 130
FJ IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1)			
Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières (1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII			
FK B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	10 091 190 813		5 006 038 482
V. FINANCEMENT INTERNE			
FL Dividendes (Emplois)/C.A.F.G (Ressources)	2 430 000 000	7 001 397 269	-3 500 944 408
VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN Subventions d'investissement			
FP Prélèvements sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)			
VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ Emprunts (2)	733 031 831	573 204 933	-194 072 562
FR Autres dettes financières (2)		1 475 696 957	1 330 797 817
(2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois			
FS C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		5 887 267 328	-2 364 219 153
FT D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	4 203 923 485	ou	2 641 819 329
VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE			
Trésorerie nette			
FU à la clôture de l'exercice +ou-	2 587 596 703		
FV à l'ouverture de l'exercice +ou-	6 791 520 188		
FW VARIATION TRESORERIE (+ si Emploi ; - si Ressources)	-4 203 923 485	ou	4 203 923 485
Contrôle : D = VIII avec signe opposé Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences 'bilantielles'			
CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N-1)		Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR(N) - FdR(N-1)		434 060 313	ou
Variation du B.F global (F.d.R.) : BFG(N) - BFG(N-1)		3 769 863 172	ou
Variation de la trésorerie (T) : T(N) - T(N-1)			4 203 923 485
TOTAL		4 203 923 485	= 4 203 923 485

N°d'identification fiscale : 0100984A



10. REGLES ET METHODES COMPTABLES DE L'ETAT ANNEXE

ETAT ANNEXE

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'état annexé aux états financiers présente les principales règles et méthodes comptables appliquées par la SODECI pour établir ses états financiers, les règles spécifiques et les autres informations nécessaires pour l'appréciation des états financiers.

A. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux principes comptables définis par :

- ▶ l'Acte Uniforme de l'**OHADA** (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit comptable en vigueur en Côte d'Ivoire depuis octobre 2003 ;
- ▶ les normes **IFRS** pour certains aspects spécifiques, notamment les provisions pour les avantages liés au personnel (médailles du travail, IFC complémentaire et les avantages post-emploi) depuis l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est survenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

PARTICULARITÉS CONCERNANT CERTAINS POSTES

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement ont été totalement amortis au 31 décembre 2014. Les logiciels, les frais de développement et les études informatiques sont amortis selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation prévues qui sont comprises entre 3 et 7 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût de revient et sont comptabilisées au coût historique. Les immobilisations corporelles ont été réévaluées conformément à la loi de finances 1995 par application d'un coefficient de 1,4 sur les immobilisations existantes au 12 janvier 1994. Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire sur la base de leur durée probable d'utilisation :

Bâtiments industriels et administratifs	20 ans
Matériel et outillage	7 - 10 ans
Compteurs SODECI	10 ans
Matériel de transport et agencements véhicules	3 - 5 ans
Engins de travaux publics	5 ans
Matériel de bureau	7 - 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Mobilier des agents	10 ans
Matériels informatiques	5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières de la SODECI sont enregistrées au coût d'acquisition et comprennent au 31 décembre 2014 :

- ▶ le solde du prêt AFD (Assainissement) pour 1 413,4 millions de FCFA,
- ▶ un prêt (BICT) accordé à l'Etat de 15,3 millions de FCFA, suite à la transformation d'un avoir bancaire après liquidation, ce prêt est provisionné à 100%,
- ▶ une participation dans la société immobilière LOGIVOIRE de 8,5 millions de FCFA, provisionnée à 100 %,
- ▶ une participation de 211,2 millions de FCFA

représentant 33% du capital de GS2E (Groupement des Services Eau et Electricité), un GIE créé par SODECI et CIE le 09 mai 2006 et ayant débuté ses activités le 1^{er} juillet 2006,

- ▶ une participation de 8,5 millions de FCFA représentant 17% du capital de SGA2E (Société de Gestion pour les Agents de l'Eau et de l'Electricité), une structure créée par SODECI et CIE courant 2011 pour la gestion des Fonds Communs de Placement de leurs salariés,
- ▶ des dépôts et cautions versés pour un montant total de 500,3 millions de FCFA.

Stocks

Les stocks sont suivis en inventaire permanent et sont valorisés par la méthode du coût moyen pondéré.

- ▶ les compteurs produits par la SOCA et les compteurs « retours terrains » sont évalués à un coût préétabli ;
- ▶ les biens stockés importés, facturés et non réceptionnés au 31 décembre 2014 sont comptabilisés en marchandises en cours de route (stocks flottants) pour une valeur de 3 319,1 millions de FCFA ;
- ▶ les dépréciations de stocks sont évaluées sur la base des stocks à rotation lente et des stocks obsolètes. Les équipements en fonte faisant partie des stocks obsolètes sont provisionnés à fin 2014 pour 420,9 millions de FCFA. Pour les stocks à rotation lente, en plus des 631,9 millions de FCFA de dépréciations existant en début d'exercice, une provision complémentaire de 223,3 millions de FCFA a été constituée en fin d'exercice 2014. Au final, le montant total des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 1 276,1 millions de FCFA à fin décembre 2014.

Clients et comptes rattachés

Client Etat : Ce poste comprend l'ensemble des créances relatives aux activités eau, assainissement et travaux. Le risque de non recouvrement des créances du secteur public et parapublic est évalué en fonction de la nature du client. Des compensations sont régulièrement effectuées. Les créances « compensables » ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation quels que soient les retards de règlement. Les créances « non compensables » sont assimilées à des privés (les sociétés d'Etat en liquidation, les EPN, les mairies et les sociétés d'Etat) et donc provisionnées.

Au cours de l'exercice 2014 la SODECI a reçu de l'Etat la somme de 7 200 millions de FCFA pour le paiement de ses consommations courantes d'eau potable. Par contre elle n'a perçu aucun versement au titre des arriérés de consommation d'eau sur ledit exercice.

Les provisions pour dépréciation des créances sur les clients sont déterminées en tenant compte de :

- ▶ la nature des abonnés (privés ménages, gros clients, administrations, parapublic, ...),
- ▶ l'antériorité des créances,
- ▶ la non compensation des créances débitrices et créditrices,
- ▶ la couverture des créances actives,
- ▶ l'augmentation du risque de non recouvrement pour les impayés multiples sur des clients actifs.

Toutes les **provisions sur les créances** sont constituées pour la part de chiffre d'affaires revenant à la SODECI (rémunération du fermier dans le contrat d'affermage), hors taxes (TVA, Surtaxes et Fonds de développement) et nettes des avances sur consommations.

Spécifiquement, les créances résiliées sur les clients privés ménages sont provisionnées à 95% pour des impayés antérieurs à 1 an pour la part SODECI nette des avances sur consommation et à 80% pour les créances de l'année en cours.

Les créances actives (non résiliées) sur **les clients privés ménages** pour lesquels nous constatons des impayés multiples sur certaines polices actives sont provisionnées comme des résiliés (95%). Le risque de non recouvrement **des créances sur les gros clients actifs** est apprécié individuellement et tient compte du résultat des procédures de recouvrement engagées, de la solvabilité du client et de l'ancienneté de la créance. C'est au vue de cette analyse que le taux de provision est estimé.

En ce qui concerne **l'activité travaux**, les créances sur les entreprises du secteur privé et sur les personnes physiques sont provisionnées à hauteur de 50% sur les créances actives et 95% sur les créances douteuses.

Les consommations d'eau non encore relevées et donc non facturées à la date de clôture, dénommées « eau en compteur », représentent des produits à recevoir qui sont calculés selon une méthode statistique pour la part SODECI.

Les travaux en cours de réalisation en fin d'année (les travaux neufs, travaux de renouvellement et travaux d'entreprise) sont évalués et comptabilisés en produits à recevoir afin de prendre en compte la marge à l'avancement sur l'exercice clôturé.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées :

- ▶ des droits acquis par le personnel, au titre des « indemnités de fin de carrière », évalués sur la base de l'article 40 de la Convention Collective Interprofessionnelle de Côte d'Ivoire,
- ▶ des risques juridiques issus d'un suivi individuel des litiges en cours,
- ▶ de divers autres risques et charges appréciés au cas par cas.

Spécifiquement, la SODECI avait dans ses comptes arrêtés au 31 décembre 2013 des provisions pour risques et charges de 5 936 millions de FCFA dont 1 377 millions de FCFA constituées à fin 2012 pour couvrir le risque de non recouvrement d'une créance relative à des travaux qu'elle avait réalisés dans le cadre de deux marchés signés avec

la Direction de l'Hydraulique Humaine. Par courrier adressé à la SODECI, l'Office National de l'Eau Potable a confirmé la prise en charge de cette créance par le FNE comme le prévoyait les marchés auxquels elle se rapporte.

La provision pour risques de 1 377 MFCFA qui ne se justifiait plus a été reprise en conséquence dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des provisions constituées dans les comptes de la société est présenté ci-après (en milliers de FCFA).

DESIGNATION	Provisions au 31/12/2013	Dotations aux provisions	Reclassements	Reprises de provisions	Total provisions au 31/12/2014
EAU	17 398 021	4 480 297		643 065	21 235 253
FRAIS RECOUV TRAITES & CH. IMPAYE	161 493	32 425			193 918
T.L.E.	693 523	88 441			781 964
EXPLOITATION EAU	18 253 038	4 601 163		643 065	22 211 136
AUTRES ACTIVITES	536 808	100 261			637 069
TOTAL DEPRECIATION CLIENTS	18 789 846	4 701 424		643 065	22 848 205
DEPRECIATION / STOCKS	1 052 946	223 169			1 276 115
DEPRECIATION / AUTRES DEBITEURS	1 002 551	187 401		324 631	865 321
DEPRECIATION / COMPTES FINANCIERS	82 227	7 245		19 999	69 473
DEP / IMMO. FINANCIERES	35 927	0		0	35 927
TOTAL DEPR. AUTRES ACTIFS	2 173 652	417 815		344 630	2 246 837
TOTAL PROV. P / DEPRECIATIONS	20 963 498	5 119 239		987 695	25 095 042
PERSONNEL (IFC)	3 082 085	380 332		44 475	3 417 942
RISQUES ET CHARGES DIVERS	2 313 283	884 600		1 638 125	1 559 758
RISQUES JURIDIQUES	124 014	241 082		67 448	297 648
CHARGES DIVERSES HAO	416 506				416 506
TOTAL PROV. P / RISQUES ET CHARGES	5 935 888	1 506 014	0	1 750 048	5 691 854
TOTAL PROVISIONS	26 899 386	6 625 253	0	2 737 743	30 786 896

Dettes financières

Les dettes à moyen et long terme au 31 décembre 2014 s'élèvent à 21 190,7 millions de FCFA dont 18 738,7 millions de FCFA d'avances sur consommations versées par les clients, 1 413,4 millions de FCFA d'emprunts contractés auprès de l'AFD pour le compte de l'Etat et garantis par SODECI sur les surtaxes et 1 038,6 millions de FCFA de dettes de crédit bail mobilier.

B. METHODES SPECIFIQUES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

Production et immobilisation des compteurs

Les matériels et outillages de l'entreprise comprennent des compteurs fabriqués par le département SOCA de la SODECI, qui font l'objet d'un traitement spécifique.

Les compteurs fabriqués sont initialement comptabilisés en stocks de produits finis et valorisés à leur coût de revient

selon la méthode PUMP. Ils sont immobilisés par lots à un coût préétabli au fur et à mesure de leur installation chez les abonnés sur la base des sorties de stocks issus de l'inventaire permanent.

Les compteurs défectueux provenant du terrain donnent lieu à l'enregistrement d'écritures de cession d'immobilisations et de retour en stocks. Ces cessions sont imputées sur les lots les plus anciens de compteurs immobilisés.

Opérations liées aux contrats d'affermage de services publics : incidence sur la présentation des comptes annuels

SODECI détient un droit exclusif (non inscrit à l'actif) de production et de distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de l'Etat de Côte d'Ivoire conformément au contrat d'affermage d'une durée de quinze ans signé le 04 octobre 2007 pour le même périmètre d'intervention que le précédent contrat d'affermage. De même, SODECI a signé en mai 1999, un contrat d'affermage exclusif pour le service d'assainissement de la ville d'Abidjan non valorisé à l'actif.

Immobilisations : Par application du contrat d'affermage, les comptes de la SODECI n'intègrent pas dans les immobilisations les biens mis à disposition par l'Autorité Contractante pour assurer la production et la distribution de l'eau en Côte d'Ivoire. De même, les comptes de SODECI ne présentent pas les immobilisations utilisées et mises à disposition par l'Autorité Affermante pour le service d'assainissement de la ville d'Abidjan.

Dettes et créances rattachées : Conformément au contrat d'affermage du service de distribution publique urbaine d'eau potable, les frais de fonctionnement de l'Office National de l'Eau Potable (**ONEP**), les travaux neufs, les branchements sociaux, le renouvellement des immobilisations, le contrôle du service affermé et le contrôle de la qualité de l'eau sont financés par des dotations comprises dans le prix de l'eau (Fonds de Développement de l'Eau) facturé aux usagers. La **SODECI** gère dans ses comptes ce fonds qui couvre également l'écart de rémunération du fermier lié à la révision contractuelle. Ce fonds affiche un solde comptable déficitaire de 16 876,5 millions de FCFA au 31 décembre 2014. De même, la surtaxe Fonds National de l'Eau (FNE), deuxième volet des taxes spéciales sur l'eau (Loi de Finances 1994), destinée au paiement des emprunts contractés par l'Etat, au financement de l'étude et la réalisation des travaux d'hydraulique villageoise et urbaine, est comptabilisée dans des comptes de passif dès l'émission de la facturation Eau. Elle est apurée pour la part encaissée qui est reclassée dans des comptes séparés de manière à faire apparaître d'une part les surtaxes facturées non encaissées et d'autre part les surtaxes encaissées à reverser, diminuée des utilisations. Le solde des surtaxes encaissées à reverser est de 11 143,3 millions de FCFA au 31 décembre 2014.

Conformément au contrat d'affermage du service d'assainissement, la contribution développement assainissement (CDA) est exclusivement affectée au financement de la réalisation des programmes de travaux neufs et de renouvellement, de branchements sociaux, au remboursement

de la dette et au contrôle. Au 31 décembre 2014, le solde de la CDA et de 401,5 millions de FCFA.

Emprunts

Les emprunts à long terme sont relatifs :

- ▶ A l'emprunt accordé par l'Agence Française de Développement (AFD). Il s'agit d'un accord de financement à long terme négocié par la SODECI avec l'accord de l'Autorité Affermante (Etat de Côte d'Ivoire). Cet emprunt est remboursé par prélèvement sur les Surtaxes et la Contribution Développement Assainissement.
- ▶ A l'inscription au passif, conformément aux prescriptions du droit comptable de l'OHADA, de la dette de crédit bail consécutive au financement obtenu de la SGBCI, de la BICICI et de la BIAO pour le renouvellement du parc automobile affecté à l'exploitation, en contrepartie de l'inscription à l'actif des biens pris en crédit-bail.

C. AUTRES INFORMATIONS

Informations relatives au Compte de résultat

Chiffre d'affaires eau

Par courrier daté du 14 août 2008, le Ministère des Infrastructures Economiques a confirmé la nouvelle rémunération de SODECI fixée à 250 FCFA/m³, hors taxes, avec date d'effet au 21 février 2008. Par ailleurs, le contrat d'affermage du service de distribution publique urbaine de l'eau potable prévoit la révision du tarif de vente de l'eau en fonction de la variation du prix de certains intrants, notamment les produits de traitement et l'électricité. Conformément à ce courrier et en application de cette disposition contractuelle (article 48 du contrat d'affermage du service de distribution publique urbaine d'eau potable en Côte d'Ivoire), le montant de la révision contractuelle évalué à 8 900,2 millions de FCFA au titre de l'exercice 2014 a été prélevé sur le Fonds de Développement de l'Eau. Ce montant est compris dans le chiffre d'affaires eau.

Ventilation du chiffre d'affaires par activités (en MFCFA)

Désignation	2013	2014
Vente d'eau HT	44 945	44 439
Travaux	25 972	31 624
Services vendus	3 990	3 690
Produits accessoires	1 837	1 477
Chiffre d'affaires	76 744	81 230

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les indemnités de fonction versées aux membres du conseil d'administration en 2014 au titre de l'exercice 2013 sont de 26 millions de FCFA.

Résultat Hors Activités Ordinaires

Le résultat hors activités ordinaires (HAO) au 31 décembre 2014 s'établit à 133,3 millions de FCFA (perte) et correspond à l'écart négatif entre :

- ▶ La perte sur cessions d'immobilisations de 149,5 millions de FCFA
- ▶ Les produits divers HAO de 77,2 millions de FCFA, diminués de charges diverses HAO de 61 millions de FCFA.

Engagements financiers (hors bilan en millions de FCFA)

Les avals, cautions et garanties sont essentiellement des cautions données et reçues dans le cadre des marchés de travaux, de cautions fiscales (douanières) et contractuelles (affermage eau potable et assainissement).

Engagements Reçus	Engagements Donnés
5 737	11 385

Composition du capital et filiales

Composition du capital :

ERANOVE	46,07%	SIDIP	4,81%
Etat de Côte d'Ivoire	3,25%	Divers privés	39,15%
FCP SODECI	6,72%		

Filiales :

SODECI détient 85% du capital de LOGIVOIRE (Société à responsabilité limitée de promotion immobilière) destinée à la réalisation de logements pour les agents. Elle détient également 33% (211,2 millions de FCFA) du capital du GIE dénommé Groupement des Services Eau et Electricité (GS2E) créé en juillet 2006 avec la CIE et 17% (8,5 millions de FCFA) du capital de SGA2E (Société de Gestion pour les Agents de l'Eau et de l'Electricité), une structure créée par SODECI et CIE courant 2011 pour la gestion des Fonds Communs de Placement de leurs salariés.

Situation fiscale latente : Analyse de l'impôt différé (ID)

Elle résulte des décalages temporaires d'imposition (Congés payés personnel, autres provisions non déductibles). Conformément aux prescriptions du droit comptable de l'OHADA, les ID ne sont pas comptabilisés, seul l'impôt exigible au cours de l'exercice est comptabilisé.

Situation sociopolitique et économique

Les différentes mesures d'apaisement prises par le gouvernement ivoirien, notamment la relaxe de prisonniers de la crise postélectorale et le dégel de certains avoirs, ainsi que la reprise du dialogue républicain avec l'opposition, ont fortement contribué à consolider le calme et la stabilité de l'environnement sociopolitique.

Au niveau économique, les grands travaux de réhabilitation et de renforcement engagés dans le domaine des infrastructures, spécifiquement dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement devraient se poursuivre avec la signature en décembre 2014 du deuxième volet du Contrat de Désendettement et Développement (C2D) pour la période 2014 – 2020.

Evénements post-clôture

Néant.

*La SODECI,
au service du bien-être des Ivoiriens*

Ocean Spring